



résiliation du bail d'un garage

Par **pascal68**, le **29/06/2009** à **08:46**

Bonjour

Je suis locataire d'un garage (sans appartement) depuis le 01/09/08. j'ai envoyé un courrier AR à l'agence immobilière le 01/03/09 pour résilier mon bail de location. Sur le bail aucune précision sur le délai de préavis. En réponse à ma demande de résiliation l'agence immobilière m'informe que je dois payer les loyers du garage jusque la date anniversaire du contrat.

j'ai effectué une opposition bancaire 3 mois après mon courrier, et on me demande maintenant de régler 27,43 euros de frais de rejet + les mensualités du garage.

Quel est le texte de loi en vigueur concernant le préavis pour une demande de résiliation du bail d'un garage sans logement.

je vous remercie par avance pour vos conseils,

cordialement